

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-116

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 13 novembre 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Lundi treize novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 07 novembre 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 31

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – F. MAHFOUD – P. LOUISON – M. GAMINETTE – M. ISSA – M. SOILIHI – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – I. KEDDOU – S. GHENAIM – A. KÖSE – K. OUKBI – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – M. FOLLY – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : P. TROADEC représenté par P. RIO – C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – J. BORTOLI représenté par L. CAMARA – M. AUBRY représentée par A.M. ABOUDOU – R.M. THUILOT représentée par G. DJEARAMIN – L. JACQUEMIN représentée par Y. LE BRIAND – S.L. DIARRA représentée par S. GHENAIM – N. KENYA représentée par K. OUKBI – C.O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT.

Délibération N° DEL – 2023 – 116 : Approbation du rapport d'activité annuel de la SEMARDEL pour l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1524-5

Vu l'examen de ce dossier par la Commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le vendredi 10 novembre,

Vu le rapport d'activité pour l'année 2022 présenté par la SEMARDEL, composé des documents suivants :

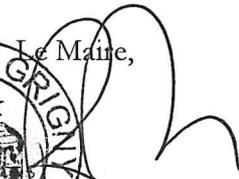
- Rapport de gestion et comptes annuels sociaux clos le 31/12/2022

- Historique des années 2018-2021 de la répartition des actions et des administrateurs
- Rapport de gestion et comptes annuels consolidés clos le 31/12/2022
- Rapport général des Co-commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et les comptes consolidés clos le 31/12/2022
- Déclaration de performance extra-financière

Délibère et,

Prend acte du rapport annuel d'activité pour l'année 2022 de la SEMARDEL.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO



Vote pour : 27

Abstention : 4 (N. SAUNIER, J. BOUBENDIR, S. GIBERT, C.O. N'DIAYE)

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le
Transmis en Préfecture le*

2 1 NOV. 2023

2 2 NOV. 2023

**La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de
Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification**